

220C5474  
FR0000039620-FS1457

18 décembre 2020

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**MERSEN**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 décembre 2020, Norges Bank<sup>1</sup> (Bankplassen 2, P.O. Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 15 décembre 2020, par suite de la réception d'actions MERSEN détenues à titre de collatéral, le seuil de 5% du capital de la société MERSEN et détenir, à cette date, 1 062 246 actions MERSEN<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et 4,39% des droits de vote de cette société<sup>3</sup> ; et
- en baisse, le 16 décembre 2020, par suite de la restitution d'actions MERSEN détenues à titre de collatéral, le seuil de 5% du capital de la société MERSEN et détenir 1 042 363 actions MERSEN représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,30% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> La Banque Centrale de Norvège.

<sup>2</sup> Dont 19 883 actions détenues à titre de collatéral.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 20 858 964 actions représentant 24 221 846 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.